

Droit de réponse « Tourisme Social » : une maladresse médiatique

L'UNAT, acteur national majeur du Tourisme Social et Solidaire

L'UNAT - Union Nationale des Associations de Tourisme, fondée en 1920 et reconnue d'utilité publique, regroupe les principales associations, organismes à but non lucratif et acteurs de l'économie sociale et solidaire du tourisme français, soit 56 adhérents nationaux et 524 adhérents régionaux. Ses adhérents gèrent plus de 1 500 sites sur l'ensemble du territoire, organisent et proposent des séjours et des services au sein de nombreuses communes. Le réseau UNAT emploie plus de 40 500 personnes.

Avec une présence partout sur le territoire, les adhérents de l'UNAT sont des acteurs majeurs du développement local et contribuent à faire vivre les lieux où ils sont implantés. Ils promeuvent et défendent un tourisme ouvert à tous, vecteur de progrès social.

Le Tourisme Social et Solidaire occupe une place unique dans le paysage touristique français et son rayonnement participe largement aux réponses des attentes des vacanciers. De plus, sa démarche s'inscrit pleinement dans les orientations nées des Assises du Tourisme : proposer un tourisme accessible, innovant et être un acteur actif du redressement économique.

Chiffres clés 2014

- . 55 structures nationales
- . 524 membre régionaux réunis au sein de 20 délégations régionales
- . 1 300 établissements
- . 208 000 lits
- . Chiffre d'affaires : 1,4Md€
- . 4 millions de vacanciers
- . 24 millions de journées vacances.
- . 178M€ de retombées sociales et fiscales annuelles.

Alors que notre pays peut s'enorgueillir de l'existence d'un important secteur du Tourisme Social qui accueille plus de 4 millions de vacanciers et génère plus de 40 000 emplois sur l'ensemble du territoire, les commentaires des médias relatifs à l'arrêt récent de la Cour de justice européenne sèment le trouble.

En effet, **l'utilisation abusive et inadaptée de l'expression « Tourisme Social » relève d'une grande confusion.**

Tout d'abord, par l'usage du terme « Tourisme » qui ne correspond nullement au sujet traité par la cour de justice européenne qui précise que les Etats membres de l'Union n'étaient pas tenus d'octroyer des prestations sociales à des citoyens d'autres Etats membres se rendant sur leur territoire dans le but de bénéficier de l'aide sociale.

Étymologiquement « Tourisme » correspond à « une action de voyager ou de visiter pour son plaisir » ou encore qui vient caractériser « l'ensemble des activités et des techniques mises en œuvre pour les voyages et les séjours d'agrément ».

De plus, le « Tourisme Social » en France, est le fruit de combats d'hommes et de femmes, d'engagements d'institutions, de collectivités, de syndicats, de comités d'entreprises, d'associations et de multiples organisations qui, par leurs actions, promeuvent le droit et l'accès aux vacances pour tous.

L'histoire du Tourisme Social, ce tourisme des valeurs qui est une richesse singulière de notre pays mérite reconnaissance et ne doit pas être associé à des sujets qui ne sont absolument pas de son ressort.